

Caillaud Pascal

15/05/24 09:49

TR: Enquête publique-fesserte Luçonà : enquetepublique.vendee1@orange.fr

Envoyé depuis l'application Mail Orange

mail transféré
-----**De :** Caillaud Pascal <[redacted]@yahoo.fr>**Envoyé :** mercredi 15 mai 2024 09:47**À :** pascal caillaud164 <[redacted]@orange.fr>**Objet :** Enquête publique-fesserte Luçon

À l'intention du commissaire enquêteurs.

Bonjour

Nous vous transmettons nos doléances concernant le projet de déviation de saint Jean de beugué.

Cordialement

Pascal et Corinne Caillaux
[redacted]

85210 saint Jean de beugué

Tel:06 [redacted]

Pièce jointe (1)

- doléances projet d'autoroute-.pdf (53 KB)

Mr Caillaud Pascal et Corinne

85210 St Jean de Beugné

[@orange.fr](mailto:caillaud.pascal@orange.fr)

Le 15/05/2024

Objet : lettre au sujet de la concertation publique de la RD137 - desserte de Luçon depuis l'autoroute A83

Nous sommes au plus près du futur contournement de St Jean de Beugné.

Nous sommes favorables à ce projet ci vous prêtez attention aux points suivants

- 1) Que l'impact sonore pour les riverains soit diminuer à sont maximum,avec moellons de terre,éloignement de la route au maximum,et que le choix du bitume aille dans ce sens.
- 2) Que l'impact visuel pour les riverains soit le plus agréable possible, avec une route enterrer derrière des moellons végéta l'ISS.
- 3) Qu'on nous montre des données concernant l'impact sur la santé des riverains . Et qu'elles soient expliquées.
- 4) Quel la perte de la valeur des maisons des riverains soit indemnisées.
- 5) Que l'impact sur la structure des maisons, (Fissures suite au chantier par exemple) soit indemnisé.
- 6) Qu'un chemin soit fait pour que les enfants de St Jean de Beugné puissent aller à la salle de sport à pied ou en vélo en sécurité et au plus court.Qu'il ne soient pas obligé de faire un détour par la route de saint Aubain et de longer la 137,qui enverrai son enfant à vélo ou à pied dans c'est conditions !
- 7) Que la visibilité des automobilistes passant sur le pont de la route de St Aubin (vue sur les propriétés avoisinantes) soit empêcher par de la végétation assez haute.
- 8) Que la salle de sport soit protégé par des moellons de terre à la fois pour le bruit et pour empêcher des enfants qui se trouve sur le parkings d'aller sur la route. Ce point n'est pas pris en compte dans le projet, il est pourtant très important . La salle de sport avec les associations qui l'utilise fait partie des arguments d'attractivité de nouveaux salarié.
- 9) qu'un accès (tunnel ou pont) à la zone industrielle et à la salle de sport à pied, à vélo et en scooter soit réalisé (avec toutes les pistes cyclables qui existent pour les touristes en Vendée, vous pouvez penser à en faire pour ses habitants).

En résumé, nous sommes favorables au projet, car il est nécessaire pour la collectivité. Mais nous souhaitons continuer à vivre. Si la route rend la vie impossible et que notre maison est invendable, qu'est-ce que l'on deviendra ?

Aussi nous sommes surpris qu'il n'y est pas un accès direct entre saint Jean et la zone industrielle à vélo ou à pied, que pour emprunter la piste cyclable il faut faire un grand détour. (Personne de saint Jean ne l'utilisera).

Vous ne prenez pas en compte les difficultés qu'ont les entreprises à recruter. La facilité de transport est un des arguments de recrutement, mais aussi la crèche et la salle de sport.

Nous voulons une simulation vidéo avec un logiciel adapté pour nous rendre compte de l'environnement sonore et visuel. En dernier recours, s'il vous est impossible de répondre à nos souhaits, il faut qu'une proposition de rachat des maisons et propriétés soit proposée au prix du marché plus un dédommagement pour préjudice moral.

Nous sommes certains que vous comprenez nos inquiétudes et que ce dernier recours ne sera pas utile ;